

Devenez
Destination Vélo 2017 !



Un trophée de la Fédération française de cyclotourisme,
en partenariat avec :





Trophée « Destination Vélo 2017 »



■ **Préambule**

Depuis une dizaine d'années, on constate une réelle prise de conscience quant à l'importance du vélo et de ses bienfaits, pour la santé, l'environnement, mais aussi pour la valorisation des territoires ! Le vélo retrouve aujourd'hui une place dans les déplacements quotidiens, que ce soit dans les villes ou dans les secteurs plus ruraux. Cette mutation progressive influence le comportement des usagers qui se tournent de plus en plus vers des vacances actives à vélo pour découvrir de nouveaux horizons.

Pour la quatrième année consécutive, le Trophée Destination vélo de l'année récompense les territoires et leurs efforts d'aménagement et de structuration de l'offre en faveur du tourisme à vélo. Il est organisé par la **Fédération française de cyclotourisme**, en collaboration avec le salon **Destinations Nature**, le **Salon Mondial du Tourisme**, les **Départements & Régions Cyclables**, le **réseau Tourisme et Territoires**, l'**Association des Journalistes de Tourisme**, avec le soutien de la **Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo** et en partenariat avec le site **veloenfrance.fr**, les magazines **Cyclotourisme** et **Cyclotourisme-mag.com**.

Cette récompense sera remise au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés. Deux autres départements parmi les candidats seront également valorisés.

■ **Date et lieu de la remise :**

Remise du Trophée « Destination vélo 2017 »

Vendredi 17 mars 2017 (horaire à préciser)

Salon Destinations Nature – Paris Expo - Porte de Versailles

■ **Comment participer ?**

Le concours s'adresse à tous les départements français s'inscrivant dans une démarche favorisant le développement de la pratique du vélo.



Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection. Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature, répondant à tous les critères de sélection.

Pour participer, les candidats devront répondre à un maximum de critères et renvoyer leur dossier de candidature **le 11 février 2017** au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

■ Modalités

Critères de sélection

Itinéraires cyclables

- ✓ Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables dans votre département
- ✓ Pourcentage de réalisation du réseau d'itinéraires cyclables
- ✓ Répartition des circuits Route et VTT et variété des niveaux de difficulté
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables
- ✓ Grand(s) itinéraires traversant votre département

Accueil

- ✓ Présence de *Bonnes Adresses cyclotouristes*
- ✓ Présence de points *Accueil vélo*
- ✓ Public cible de la destination

Labels et partenariats

- Labels fédéraux

- ✓ Territoires labellisés
- ✓ Randonnées permanentes labellisées FFCT

- Partenariats utiles

- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme
- ✓ Accords locaux avec des partenaires pour le transport des vélos
- ✓ Conventions locales

Mise en valeur

- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires
- ✓ Mise en valeur des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF)
- ✓ Visibilité, promotion de la destination à vélo
- ✓ Mise à disposition de produits packagés
- ✓ Autres caractéristiques « vélo »



Le jury

Le jury sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France - **la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), les salons Destinations Nature et Mondial du tourisme, les Départements & Régions Cyclables (DRC), le Réseau Tourisme et Territoires, l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT)** - et sera présidé par la **Coordonnatrice Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo (CIDUV)**.

Ce dernier sélectionnera les trois départements lauréats, dont la Destination Vélo 2017. Dès délibération, les trois départements sélectionnés seront invités au **Salon Destinations Nature, du 16 au 19 mars 2017**, pour connaître la Destination vélo 2017 et pour la remise officielle du trophée.

■ Mise en valeur des lauréats

Les trois départements seront valorisés :

- sur le salon : remise des récompenses, invitation presse,
- à la suite de cet événement : dans un communiqué de presse et sur *Cyclotourisme-mag.com*.

La Destination Vélo 2017 sera mise en avant :

- sur le salon lors de la remise du trophée
- sur une e news envoyée aux visiteurs des Salons Mondial du Tourisme et Destinations Nature (à Paris et en province)
- sur les réseaux sociaux du salon : facebook + instagram le jour J
- sur le site internet du salon le jour J
- dans la revue *Cyclotourisme*,
- sur *cyclotourisme-mag.com*
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération,
- dans les éditions des partenaires du Trophée.

La Destination Vélo 2017 pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo sur ses supports de communication jusqu'au prochain salon. Elle aura notamment la possibilité d'utiliser sur tous ses supports le visuel « Destination Vélo 2017 ».



■ Dossier de candidature

À renvoyer au plus tard **le 11 février 2017** (le cachet de la Poste faisant foi) :

Par courrier, à l'adresse suivante :

Fédération française de cyclotourisme – « Destination vélo de l'année »
12 rue Louis Bertrand – CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine

ET

Par e-mail (version pdf) à : c.faure@ffct.org - Charlotte Faure - 01 56 20 88 79

ORGANISME

Dénomination :

Département candidat :

Téléphone :

Email :

Adresse postale :

PERSONNE REFERENTE

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Adresse Postale (si différente de l'organisme) :



ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Toutes les informations renseignées seront prises en compte dans le choix de la « Destination vélo 2017 ». Merci d'apporter le maximum d'éléments à même d'étayer votre candidature et de fournir les documents permettant de justifier les critères demandés en annexe. La candidature sera examinée en fonction de l'existant et non des projets à venir.

Les départements candidats acceptent le règlement en rigueur.

✓ Itinéraires cyclables

1/ Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables dans votre département
(dont ceux présents sur veloenfrance.fr)

2/ Pourcentage de réalisation du réseau d'itinéraires cyclables

Merci d'indiquer le pourcentage et le nombre de km déjà réalisés dans votre département et d'indiquer les discontinuités existantes à ce jour (portions non réalisées, en cours de réalisation ou en projet).

3/ Répartition des circuits Route et VTT et variété des niveaux de difficulté

(dont ceux présents sur veloenfrance.fr). Merci d'indiquer le nombre de circuits ainsi que le nombre de kilomètres correspondants, ainsi que les niveaux de difficultés établis pour les circuits route et VTT.



4/ Présence de voies vertes et pistes cyclables

(dont celles enregistrées dans l'ON3V). Merci de préciser le nombre de kilomètres réalisés ainsi que le pourcentage que représentent les voies vertes et pistes cyclables sur l'ensemble de votre réseau d'itinéraires cyclables. Les portions en cours de réalisation ou en projet ne pourront pas être prises en compte.

5/ Grand(s) itinéraires traversant votre département

(dont ceux enregistrés dans l'ON3V). Merci de préciser le nombre de kilomètres et le détail. Les portions en cours de réalisation ou en projet ne pourront pas être prises en compte.

✓ Accueil

6/ Présence de Bonnes Adresses cyclotouristes

*Merci d'indiquer le nombre total d'établissements labellisés **Bonnes adresses cyclotouristes** et répertoriés sur le site veloenfrance.fr dans votre département (en précisant la nature de ces établissements : hébergements, services).*



7/ Présence de points Accueil vélo

*Merci de préciser le nombre total d'établissements référencés comme **Point Accueil Vélo** dans votre département (en précisant la nature de ces établissements : hébergements, services).*

8/ Public cible de la destination

Merci d'indiquer les différents types de clientèle auxquels s'adresse votre destination, votre réseau cyclable et vos offres dédiées. En complément, vous pouvez indiquer, le cas échéant, les données de fréquentation à vélo de votre destination pour enrichir votre réponse.

✓ Labels et partenariats

- Labels fédéraux

9/ Territoires labellisés :

- Nombre de label(s) Ville et Territoire Vélotouristiques dans votre département

Merci de préciser le(s) nom(s) du(des) territoire(s) labellisé(s) et la date d'obtention de ce label (préciser également si c'est un renouvellement).



- Nombre de label(s) Base VTT de randonnée dans votre département

Merci de préciser le(s) nom(s) du(des) territoire(s) labellisé(s), et la date d'obtention de ce label (préciser également si c'est un renouvellement).

10/ Randonnées permanentes labellisées FFCT

Merci de préciser le nombre de randonnées permanentes ainsi que le détail (nom de la randonnée, nombre de km traversant le département, ...).

- Partenariats utiles

11/ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme

Relations avec le Comité départemental et les clubs de cyclotourisme locaux (actions communes mises en place, travail en collaboration sur certains dossiers, consultation, partenariats établis). L'avis officiel des structures concernées sera demandé.

12/ Accords locaux avec des partenaires pour le transport des vélos

Partenariats permettant de faciliter le transport des vélos dans votre département (trains, cars). Merci de préciser la nature de l'accord et les avantages dont peuvent bénéficier les usagers pour leurs déplacements à vélo.



13/ Conventions locales

Merci d'indiquer les conventions locales signées par le département avec d'autres collectivités, associations ou établissements publics permettant de faciliter et/ou de valoriser la pratique du vélo sur votre territoire.

✓ Mise en valeur

14/ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires

Mise en valeur des sites d'intérêt touristique à travers la signalétique des circuits et itinéraires et/ou les cartes touristiques (à vélo) de la destination, mise à disposition d'informations pratiques sur ces points d'intérêts pour faciliter leur visite à vélo.

15/ Valorisation des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BCN-BPF)

*Merci d'indiquer les circuits de votre département mettant en valeur un ou plusieurs **site(s) BCN-BPF** répertorié(s) par la FFCT (6 par département).*



16/ Visibilité, promotion de la destination à vélo

Mise en valeur de la destination à vélo à travers différents moyens de communications (rubrique sur le site internet de la destination, site web dédié à la destination à vélo - préciser si le site est mobile ou non - présence sur des sites partenaires, carte touristique avec les itinéraires vélo, documents promotionnels (print), application mobile).

17/ Mise à disposition de produits packagés

Offres permettant de découvrir la destination à vélo sous forme de séjours ou de visites organisé(e)s. Les produits packagés proposés par des structures autres que le département pourront être pris en compte si ce dernier est impliqué dans l'initiative (partenariat, soutien).

18/ Autres caractéristiques « vélo »

Vous pouvez ajouter dans cette rubrique tout élément supplémentaire susceptible d'appuyer votre candidature.



TROPHÉE « DESTINATION VÉLO 2017 » : RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 > Organisation

Le Trophée « **Destination Vélo 2017** » est organisé par la Fédération française de cyclotourisme, 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE, en partenariat avec le salon Destinations Nature, **jusqu'au 11 février 2017**, date limite pour candidater (cachet de La Poste faisant foi).

Article 2 > Participation

Ce concours est ouvert à tous les départements français. Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection (voir ci-dessous). Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature spontanée, répondant à tous les critères de sélection.

Article 3 > Conditions

Pour participer, chaque département candidat doit être représenté par le Conseil Général ou le Comité Départemental de Tourisme dudit département. Il doit faire parvenir **avant le 11 février 2017**, le dossier de candidature rempli et ses annexes. Un exemplaire papier devra être envoyé par courrier ; la version numérique (pdf) devra être envoyée par e-mail.

Le Trophée « Destination Vélo 2017 » sera remis au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés, à l'occasion du **Salon Destinations Nature, le 17 mars 2017**. Deux autres départements candidats se verront également valorisés.

La remise du trophée est organisée par la Fédération française de cyclotourisme en partenariat avec :

- les salons Destinations Nature et Mondial du Tourisme ;
- les Départements et Régions cyclables,
- le réseau Tourisme et Territoires,
- l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT),
- Veloenfrance.fr,
- la revue *Cyclotourisme* et le site d'actualité *Cyclotourisme-mag.com*.

Article 4 > Vote

Les membres du Jury désigneront la Destination Vélo 2017 ainsi que les deux lauréats en fonction des critères déterminants listés ci-dessous.



Article 5 > Critères de sélection

Les critères de sélection seront pris en compte par le jury dans le choix des lauréats et devront être renseignés dans le dossier de candidature :

Itinéraires cyclables

- ✓ Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables dans votre département
- ✓ Pourcentage de réalisation du réseau d'itinéraires cyclables
- ✓ Répartition des circuits Route et VTT et variété des niveaux de difficulté
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables
- ✓ Grand(s) itinéraires traversant votre département

Accueil

- ✓ Présence de *Bonnes Adresses cyclotouristes*
- ✓ Présence de points *Accueil vélo*
- ✓ Public cible de la destination

Labels et partenariats

- Labels fédéraux

- ✓ Territoires labellisés
- ✓ Randonnées permanentes labellisées FFCT

- Partenariats utiles

- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme
- ✓ Accords locaux avec des partenaires pour le transport des vélos
- ✓ Conventions locales

Mise en valeur

- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires
- ✓ Mise en valeur des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF)
- ✓ Visibilité, promotion de la destination à vélo
- ✓ Mise à disposition de produits packagés
- ✓ Autres caractéristiques « vélo »

Article 6 > Le jury

Ce dernier sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France :

la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), les salons Destinations Nature et Mondial du Tourisme, les Départements & Régions Cyclables (DRC), le réseau Tourisme et Territoires, l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT), et sera présidé par la Coordinatrice Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo.

Article 7 > Résultat et remise du Trophée

Le Trophée « Destination Vélo 2017 » et les deux autres récompenses seront remis aux départements lauréats au cours du salon Destinations Nature à Paris, le vendredi 17 mars 2017.

Les départements récompensés s'engagent à être présents lors de la remise.



Article 8 > Promotion

Les 3 départements lauréats seront valorisés dans un communiqué de presse et sur Internet via *Cyclotourisme-mag.com*

La Destination Vélo 2017 sera également mise en avant par les partenaires du Trophée :

- sur le salon lors de la remise du trophée
- sur une e news envoyée aux visiteurs des Salons Mondial du Tourisme et Destinations Nature (à Paris et en province)
- sur les réseaux sociaux du salon : facebook + instagram le jour J
- sur le site internet du salon le jour J
- dans la revue *Cyclotourisme*,
- sur *cyclotourisme-mag.com*
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération,
- dans les éditions des partenaires du Trophée.

La Destination Vélo 2017 pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo sur ses supports de communication jusqu'au prochain salon. Elle aura notamment la possibilité d'utiliser sur tous ses supports le visuel « Destination Vélo 2017 ».

Article 9 > Règlement

Les départements candidats acceptent le règlement en vigueur.

Le présent règlement peut être envoyé sur simple demande par email à :

Charlotte Faure - c.faure@ffct.org

